



Marc-Olivier Labell, Maire de St-André d'Argenteuil depuis 2017, Marc-Olivier Labell est propriétaire du centre GYM Lachute, investisseur immobilier et organisateur d'événements sportifs d'envergure. Il assure aussi le poste de président du comité de sécurité publique de la MRC d'Argenteuil.



Myriam Gauthier, directrice du service d'urbanisme de Saint-André-d'Argenteuil depuis 2017, Myriam Gauthier détient un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal. Elle travaille également sur le projet AMERZI comme chargée de projet, en collaboration étroite avec l'équipe de recherche de l'Université de Montréal. C'est avec ce projet qu'elle souhaite collaborer à la l'aménagement d'un territoire résilient face aux inondations.



Isabelle Thomas est professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture du paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Ses réalisations s'arriment à la recherche centrée sur l'urbanisme durable, sur la planification environnementale ainsi que sur les enjeux de vulnérabilité, de gestion de risques et d'adaptation aux changements climatiques.



Anne Laure Fakiroff, détentrice d'un diplôme en Droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Anne Laure Fakiroff, possède également une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Elle est présentement au doctorat en urbanisme et en aménagement du territoire sous la direction de la Professeure Isabelle Thomas.

SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL : VERS UNE VILLE RÉSILIENTE?

Par : **Marc-Olivier Labell, Myriam Gauthier** de Saint-André d'Argenteuil
Isabelle Thomas, Anne Laure Fakiroff de l'Université de Montréal



Image aérienne
Figure 1 : Inondations majeures à Saint-André-d'Argenteuil.
Source : MRC d'Argenteuil

Les inondations constituent le risque naturel le plus fréquent au Canada engendrant des dégâts sociaux, matériels et environnementaux importants. Si le Québec a été affecté par les inondations de 2011, de 2017 et de 2019, les dommages qui en résultent illustrent les enjeux et la réflexion indispensable quant à l'aménagement du territoire. Située au sud-ouest de la province du Québec dans la région des Laurentides et au sein de la MRC d'Argenteuil, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (STADA) s'étend sur un territoire de 100 km², principalement consacré à l'agriculture. Sa localisation à la confluence de la rivière du Nord, de la rivière des Outaouais et de la rivière Saint-André, explique une complexité certaine concernant l'aléa inondation. Compte tenu des particularités topographiques et

hydro-morphologiques de la région, la municipalité a connu de nombreux épisodes d'inondation. En effet, les récentes crues printanières de 2017 et de 2019 ont légitimement renforcé les incertitudes et enjeux de la population quant à la montée des eaux dans un contexte de changements climatiques (figure 1).

Si la municipalité présente un potentiel territorial intéressant, notamment avec la présence de paysages d'intérêt et de milieux humides, elle est également confrontée à de nombreux enjeux tels que l'érosion des berges, l'adaptabilité du cadre bâti, la préservation des milieux humides ou encore la relocalisation des résidents entraînant une diminution de la valeur foncière du territoire.→



UN PROJET AUDACIEUX ET INNOVANT

Entre volonté de repli stratégique et adaptation des habitats, la municipalité travaille de concert avec des experts (équipe ARIACTION.com) des questions relatives aux inondations et à l'aménagement du territoire, des collaborateurs au ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi que des acteurs issus de la MRC d'Argenteuil. Le projet pilote de la municipalité déposé au gouvernement du Québec par le maire de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Marc-Olivier Labelle, vise notamment à repenser le rapport de la ville à l'eau, réduire la vulnérabilité des populations riveraines, concevoir un aménagement durable du territoire tout en procédant à la relocalisation d'une partie de la population située en zone inondable. Comme l'explique le maire, « Ce projet est une solution durable à une situation que nous avons cru historique. Le risque est grandissant et nous nous devons de réfléchir à une solution innovante. Nous devons nous adapter au territoire et nous donner les moyens de mieux vivre avec un des plus beaux attraits de notre région ».

Ce projet s'inscrit notamment dans une réflexion plus générale d'actualité au Québec. Le projet de développement d'une approche multicritère pour l'évaluation de la résilience en zone inondable (AMERZI) vise à assurer que les choix d'intervention seront résilients et équitables. Ce travail est appuyé par le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) du gouvernement du Québec (CPS-19-20-19) par une contribution financière de 351 000 \$. Ainsi, le projet de la municipalité constitue un des scénarios qui est analysé. Cela dit, les principes de renaturation, relocation et adaptation sont significatifs. En effet, à la suite

des inondations de 2017, le MSP a publié en 2018 le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations qui a pour objectif de renforcer la prévention, la préparation, la connaissance et la gestion du rétablissement face au risque d'inondation. De même, après les inondations de 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié en 2020 le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie implique une réflexion afin de renforcer la résilience des territoires sujets à des inondations.

Par ailleurs, le projet de loi 67 déposé récemment par le gouvernement propose un nouveau régime encadrant l'aménagement du territoire dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau.

Les propositions formulées dans ces différents documents apportent des enseignements indispensables à la construction d'une résilience du territoire face au risque d'inondation.

Ainsi, le projet AMERZI piloté par l'Université de Montréal, en collaboration avec le MSP, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil se veut novateur. Il favorise l'implication d'une multitude d'acteurs issus de milieux divers et variés : des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia, des professionnels de la municipalité de STADA et de la MRC d'Argenteuil, l'organisme de bassins versants de la Rivière du Nord (Abrinord), le MSP, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des citoyens... Cette démarche intégrée permet la mise en commun et l'optimisation des connaissances dans la recherche de solutions durables à court, moyen et long terme.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UN AMÉNAGEMENT RÉSILIENT

Le concept de résilience est défini dans le livre « La ville résiliente, comment la construire? » des chercheurs Isabelle Thomas et Antonio Da Cunha comme « la capacité de la ville à absorber une perturbation, puis à récupérer ses fonctions à la suite de celle-ci (...). C'est la capacité à faire face, à rebondir, à se reconstruire après un choc, des turbulences ou une crise ». La 100 Resilient cities de la Rockefeller Foundation retient notamment sept critères qui définissent la résilience d'une ville. En effet, celle-ci doit être réfléchie, robuste, redondante, inclusive, intégrée et flexible (chacun de ces critères correspondant à des concepts précis et définis). D'après les chercheurs Andrée Dauphiné et Damien Provitolo, les critères d'apprentissage et d'auto-organisation sont également fondamentaux. Enfin, la chercheuse Isabelle Thomas retient les critères de transparence et d'équité. En effet, une communication transparente et accessible à tous semble fondamentale pour renforcer la résilience à chaque palier de gouvernance. En dernier lieu sont retenus les critères d'innovation et de compatibilité des données employées. Dès lors, pour concevoir un aménagement résilient, un processus de concertation ainsi qu'une meilleure planification du territoire doivent être assurés.

Le projet pilote de Saint-André-d'Argenteuil consistant à réaménager l'ensemble de la municipalité tente de répondre à ces différents critères, afin de garantir la sécurité des citoyens, des biens et du territoire. Le processus de co-construction est au cœur de la démarche générale du projet qui repose sur trois piliers : une solide base de données et d'analyses, une méthode d'évaluation avec des indicateurs →

bonifiés et couvrant les aspects essentiels de la résilience (à savoir les dimensions sociales, environnementales, économiques, psychosociales, urbanistiques, paysagères et gouvernementales) et enfin la construction de scénarios variés.

VIVRE AVEC L'EAU APRÈS UNE INONDATION

Dans le cadre du projet AMERZI, différents scénarios ont été élaborés en concertation avec la municipalité, au sein du cours relatif aux enjeux des aménagements urbains, assuré par la professeure Isabelle Thomas à l'Université de Montréal. Le travail développé sous sa direction s'inscrit dans la réflexion globale menée par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les OBV du Québec, les MRC et les municipalités. En effet,

de nombreux objectifs environnementaux sont établis par ces derniers. On pense notamment au soutien apporté aux municipalités faisant face à différentes catastrophes naturelles, à la volonté de développement de trames vertes et bleues (dans le grand Montréal), à la préservation des milieux humides, à la création de réseaux récréotouristiques protégeant et mettant en avant les milieux naturels. On note que la valeur écologique des milieux naturels du Québec est prise en compte et fait l'objet de nombreux projets de restructuration, renaturalisation, restauration, reboisement...

Ainsi, les mesures de réduction de la vulnérabilité et d'aménagements durables envisagées, pourront inspirer la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. Parmi celles-ci, on peut en retenir quelques-unes, telles que la mise en place d'une fiducie sociale, la conception d'un modèle d'aménagement relatif à la relocalisation

envisagée des populations allant de pair avec la déconstruction et la revalorisation des matériaux employés, mais également la mise en œuvre d'un processus de renaturation (figure 2) avec un corridor vert et la restauration des berges et bandes riveraines devenant accessibles collectivement, l'adoption d'une réglementation plus restrictive pour les zones inondables, ou encore l'implantation de forêts nourricières, jardins flottants communautaires (permettant de surcroît un renforcement des liens sociaux). Ces mesures d'aménagement auront également pour effet de sensibiliser les citoyens aux enjeux et risques auxquels ils sont confrontés. Afin de choisir les meilleurs scénarios, il est nécessaire d'analyser les différentes solutions présentées et de s'assurer de la co-construction des solutions avec l'ensemble des parties prenantes. 🏡



Figure 2 : Scénario de renaturalisation de STADA : Croquis conceptuel.
Source : ARIACTION